



COMPETENCES et OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaissances : mieux connaître et comprendre :
 - Une organisation internationale : l'UNESCO
 - Les notions de patrimoine et de patrimoine mondial
 - Les critères retenus pour justifier l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
 - Quelques sites majeurs de la Liste
- Attitudes :
 - Effectuer seul des recherches sur internet ou dans des ouvrages documentaires.
 - Lire un texte documentaire, descriptif ou narratif, et restituer à l'oral ou à l'écrit l'essentiel du texte.
- Capacités
 - Respecter les valeurs culturelles de l'autre.
 - Identifier les attributs majeurs d'un site et en mesurer la dimension universelle.
 - Utiliser les TICE.

C'est en 2008 que les fortifications de Vauban de Besançon, dont la Citadelle, sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec 11 autres sites, réunis au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Il s'agit d'engager les élèves dans une activité ludique qui sollicite leur capacité de catégorisation, de mémorisation tout en renforçant leurs connaissances géographiques, historiques et culturelles.

Le choix de s'intéresser aux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO tend à renforcer les notions de patrimoine, de préservation et d'universalité.

OBJECTIFS:

Amener les élèves à :

- ◆ **Identifier les notions de « patrimoine », d'organisation internationale, de Liste du Patrimoine mondial.**
- ◆ **Appréhender des critères de catégorisation et structurer ainsi ses connaissances.**
- ◆ **Situer quelques sites majeurs et en connaître les caractéristiques**
- ◆ **Mesurer la diversité culturelle et naturelle des biens ayant une valeur universelle exceptionnelle.**
- ◆ **Maîtriser l'usage des TICE (*technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement*).**

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ :

1. *Présenter aux élèves l'organisation mondiale de l'UNESCO. En connaître les missions majeures.*
2. *Comprendre les concepts de patrimoine et de conservation. Définir le concept de Patrimoine mondial.*
3. *Identifier les différentes catégories de biens inscrits de la Liste du Patrimoine mondial et en connaître les critères de détermination.*
4. *Repérer géographiquement les sites proposés sur les cartes du jeu et en connaître les traits dominants.*
5. *Construire une autre série de cartes en choisissant des critères similaires ou différents. Savoir justifier ses choix.*



Connaissances préalables Ce que l'enseignant doit savoir



Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, **UNESCO**) est une institution spécialisée de

l'Organisation des Nations unies créée le 16 novembre 1945 selon l'idée majeure que : « **les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix** ». Acte constitutif de l'UNESCO, préambule, 1945.

Cette organisation internationale a pour but de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations.

Elle a pour objectif selon son acte constitutif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». Acte constitutif de l'UNESCO, article I^{er}, 1945.

En agissant dans cinq secteurs spécialisés: éducation, sciences naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information , **la mission de l'UNESCO est de faire avancer les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales porteuses des valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine.**

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982.

Cette organisation remplit quatre fonctions principales :

- ◆ encourager la coopération intellectuelle internationale
- ◆ contribuer à l'élaboration du droit international
- ◆ fournir une assistance opérationnelle aux Etats membres
- ◆ promouvoir la paix, le respect des droits de l'homme et la compréhension mutuelle entre les peuples.

Le siège de l'UNESCO est situé à Paris (France).



L'UNESCO, en tant qu'organisation internationale, prend appui, dans chaque Etat membre, sur des institutions ou des réseaux nationaux.

L'Organisation compte 195 États membres en 2011.

En septembre 1972, suite au sauvetage des temples d'Abu Simbel et la forte mobilisation internationale, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la « **Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel** ». C'est le premier instrument international officiel affirmant le besoin urgent d'identifier et de protéger un patrimoine ayant une **Valeur universelle exceptionnelle** et irremplaçable pour l'ensemble de l'humanité.

C'est ce texte qui donne naissance à la notion de **Patrimoine mondial**. Son originalité tient à ce qu'il associe le concept de conservation de la nature ET à la protection de sites culturels.

La **Liste du patrimoine mondial** a été créée pour mettre en œuvre les principes de cette Convention. Les premières inscriptions ont eu lieu en 1978.

La Liste du Patrimoine mondial : sites d'une valeur universelle exceptionnelle

Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.) ; cet ensemble est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnelle (comme les Journées européennes du patrimoine qui ont lieu un week-end au mois de septembre), soit de façon régulière, gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payant.

La Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel est fondée sur l'idée de **valeur universelle exceptionnelle**. Cela signifie que les sites inscrits sur la Liste sont d'une importance exceptionnelle qui transcende les frontières nationales et doivent donc faire partie du patrimoine commun de l'humanité. La disparition de ces sites représenterait une perte irréparable pour toute l'humanité actuelle mais également future. Tout pays signataire de la Convention devient Etat partie et s'engage à conserver le patrimoine culturel et naturel à l'intérieur de ses frontières pour les générations à venir. Sans préjudice pour la souveraineté nationale et les droits de propriété prévus par les législations nationales, ils reconnaissent que **la protection du patrimoine mondial est le devoir de la communauté internationale dans son ensemble**.

La **Liste du patrimoine mondial** comprend en 2013, 981 biens naturels et culturels, du Taj Mahal de l'Inde à la vieille ville de Tombouctou au Mali et à des merveilles naturelles comme la Grande Barrière de corail en Australie. Le Centre du patrimoine mondial est le secrétariat permanent de la Convention. <http://whc.unesco.org>.

Le Centre du patrimoine mondial fournit une assistance technique pour la sauvegarde des sites exceptionnels, notamment dans les régions qui ont subi des conflits, comme l'Afghanistan, le Cambodge, la République démocratique du Congo et l'Iraq, entre autres.



L'emblème du Patrimoine mondial :



Cet emblème symbolise l'interdépendance des sites culturels et naturels : le carré central est une forme créée par l'homme, tandis que le cercle représente la nature, les deux figures étant intimement liées. L'emblème est rond comme la terre et cette forme évoque aussi la notion de protection.

C'est au **Comité du Patrimoine mondial** qu'appartient la décision d'inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an et assure quatre fonctions essentielles :

- ◆ Définir le patrimoine mondial en sélectionnant des sites culturels et naturels à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial.
- ◆ Examiner les rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial et demander aux Etats de prendre éventuellement des mesures appropriées pour leur protection.
- ◆ Décider le cas échéant d'inscrire les sites menacés sur la Liste du patrimoine en péril.
- ◆ Administrer le Fonds du patrimoine mondial et fixer les modalités d'assistance technique et financière octroyées aux pays qui ont demandé une aide.

Critères de sélection des sites du Patrimoine mondial

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent justifier d'une Valeur universelle exceptionnelle et répondre à au moins l'un des 10 critères de sélection définis par l'UNESCO.

Parmi les sites du patrimoine mondial on distingue : les biens culturels, les biens naturels et les biens mixtes.

Les biens culturels

Les Orientations énoncent six critères de sélection pour l'inscription de monuments, groupes de bâtiments et de sites du patrimoine culturel sur la Liste du patrimoine mondial

Les sites culturels proposés pour inscription doivent :

1. Soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain (ex : Tassilli n'Ajjer, Algérie)
2. Soit témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux, de la



- planification des villes ou de la création d'un paysage (monument national du grand Zimbabwe).
3. Soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
 4. Soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine (ex : Brasilia).
 5. Soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire qui soit traditionnel ou représentatif d'une culture ou de cultures) surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles (ex : Les missions_Jésuites de Chiquitos, Bolivie).
 6. Soit être directement ou matériellement associé à des événements ou à des traditions vivantes, à des idées, à des croyances ou à des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Les biens naturels

Les Orientation énoncent 4 critères pour l'inscription des biens naturels :

1. Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments - géomorphologiques ou physiographiques - ayant une grande signification (ex : site fossilifère de Messel, Allemagne) ou
2. Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes ou d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins (ex : réseau de réserves du récif de la barrière du Belize) ou
3. Représenter des phénomènes naturels ou constituer des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle (La grande barrière de corail, Australie) ou
4. Contenir les habitats les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Les biens mixtes

Les biens mixtes combinent les valeurs exceptionnelles du patrimoine culturel et naturel et sont donc inscrits sur la Liste en justifiant à plusieurs de ces 10 critères (ex : le sanctuaire historique du Machu Pichu au Pérou).

Liste du patrimoine mondial en péril :

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril est conçue pour attirer la communauté internationale des conditions menaçant les caractéristiques même qui ont permis l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Elle permet de mettre en place des mesures d'urgence en matière de conservation et de sauvegarde. Exemples de périls pesant sur les sites : conflits armés, catastrophes naturelles, pollution, braconnage, urbanisation, développement touristique.

Le patrimoine culturel immatériel

Le 17 octobre 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**. Il s'agit de promouvoir une conception nouvelle, centrée désormais sur la sauvegarde plutôt que sur la conservation et mieux adaptée aux cultures des pays pauvres en monuments mais riches en traditions menacées ou pillées, et attentifs à la longévité des rites pratiqués dans les monuments plus qu'à l'authenticité architecturale de ceux-ci. C'est le premier instrument juridique, administratif et financier pour protéger ce patrimoine.

Le patrimoine culturel immatériel est donc défini dans la Convention comme « un ensemble de rites, pratiques ou expressions reconnus par les communautés qui les détiennent comme ayant une valeur patrimoniale et procurant un sentiment d'identité et de continuité, sans toutefois que ce patrimoine soit figé : il évolue au cours du temps et est recréée en permanence ». Cette définition très générale est complétée par une liste de domaines qui renvoie à l'ethnologie : expressions orales, musiques, chants, danses, savoir-faire, manifestations festives, connaissances liées à la nature et à univers, etc.

Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité prévue dans la Convention.
www.unesco.org/culture/ich_convention

L'Education au patrimoine mondial permet aux élèves de mener une réflexion et un débat sur la signification et la valeur du patrimoine, les valeurs exceptionnelles et l'importance universelle de la gestion et de la conservation de ce patrimoine pour les générations futures.



L'UTILISATION D'INTERNET : promouvoir l'éducation au patrimoine mondial.

Les moyens d'accès à l'information connaissent une évolution et un essor sans précédent grâce à l'avènement des nouvelles technologies de la communication. L'un des grands défis pour les jeunes d'aujourd'hui est de savoir organiser le flot d'informations et de données disponibles, et d'y appliquer un regard critique. Il faut également que les élèves sachent quoi, comment et où chercher.

La collecte d'informations et de données au moyen de cette nouvelle technologie représente un aspect important de la recherche et de l'éducation au patrimoine mondial. Les enseignants et les élèves disposent d'un nouvel instrument pour découvrir la valeur des sites du patrimoine mondial et avoir une meilleure connaissance des problèmes liés à leur conservation.

Le réSEAU sur Internet :

Le site web du réseau des Ecoles associées de l'UNESCO (réSEAU) donne des informations générales sur le réseau, ses objectifs, le nombre d'écoles et de pays participants, les projets phares, la documentation disponible, les textes des brochures et du manuel pratique du réSEAU.

Information réSEAU : <http://www.education.unesco.org/educprog/asp>





Détails de la séquence-
Descriptif pédagogique-
Proposition d'organisation des séances

1. Présenter aux élèves l'organisation mondiale de l'UNESCO. En connaître les missions majeures :

UNESCO...

- Promeut l'éducation pour tous, qui concerne aujourd'hui 1,5 milliard d'enfants, de jeunes et d'adultes
- Assure le suivi des biens du Patrimoine mondial dans 151 pays et du patrimoine culturel immatériel dans 130 pays
- Favorise le développement durable à travers 564 réserves de biosphère réparties dans 109 pays
- Défend la liberté de la presse contre les violations et condamne le harcèlement, l'emprisonnement et l'assassinat de journalistes
- Veille sur 2 500 langues en danger et recense 4 millions d'ouvrages traduits dans un millier de langues
- Coordonne l'action internationale pour évaluer les ressources mondiales en eau douce et accompagne 123 pays dans la création de systèmes d'alerte aux tsunamis
- Gère la seule base de données mondiale sur la bioéthique, l'éthique de l'environnement, des sciences et des technologies
- Lutte contre les discriminations grâce à six coalitions régionales reliant 4 858 « Villes contre le racisme »
- Encourage la conservation du patrimoine documentaire avec les éléments de 84 pays inscrits au Registre de la Mémoire du monde
- Soutient les efforts de 75 millions d'enseignants pour apporter une éducation de qualité



www.unesco.org

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BPI/pdf/everyday_fr.pdf

La classe étant organisée en groupes de façon à ce que chaque item soit explicité par quelques élèves qui devront associer les photos pouvant illustrer les actions exprimées.

Dix items : enseignement, patrimoine, développement durable, libertés de la presse, langues en danger, ressources mondiales en eau, bioéthique des sciences et des technologies, discrimination, conservation du patrimoine documentaire, soutien aux enseignants.



Proposer aux élèves d'observer le document :
Doc élèves voir fiche élève